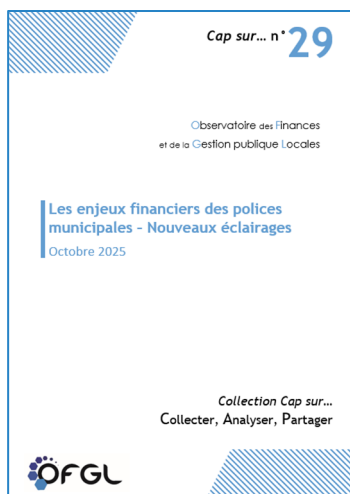


Paris, le 13/10/2025



Communiqué de presse

L'OFGL publie le 13/10/2025 son étude :

« **Cap sur les enjeux financiers des polices municipales...**

Nouveaux éclairages »

Une étude complémentaire sur les volumes et les disparités des dépenses engagées par les communes et intercommunalités au titre de leurs polices municipales en 2024

L'OFGL publie dans ce 29^{ème} numéro de sa collection thématique « Cap sur » de **nouveaux éclairages sur les enjeux financiers des polices municipales**.

Cette étude s'appuie sur les données des comptes de gestion 2024 des collectivités locales (source DGFIP), ainsi que sur des données 2023 du Ministère de l'Intérieur concernant le recensement des effectifs de policiers municipaux et la catégorie d'armement utilisée par commune.

Comme l'explique en préambule André Laignel, président de l'OFGL, les nouvelles estimations « *permettent d'avoir une vision plus complète sur le mandat municipal qui se termine bientôt. Un mandat, comme vous le verrez dans cette étude, qui a jusqu'ici consacré la place de la police municipale au sein des budgets locaux, et ce malgré les contraintes financières* ».

Cette étude complémentaire propose donc **d'actualiser la mesure de l'engagement financier que représente l'ensemble des polices municipales, tout en signalant les fortes disparités existantes entre les communes. Elle documente par ailleurs, parmi les facteurs explicatifs de ces disparités, l'effet de la catégorie d'armement, information nouvelle par rapport à l'étude précédente.**

Les points clés de l'étude :

- **Les dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des polices municipales et intercommunales peuvent être estimées à 2,3 milliards d'euros en 2024.**¹
- **En hausse de 5,7% par rapport à 2023, les dépenses des polices municipales ralentissent leur croissance après deux années de forte accélération : +9,0% en 2022 et +7,6% en 2023.** En sept ans, dans les communes équipées d'une police municipale, les dépenses de fonctionnement de ce service ont augmenté en moyenne de +41% contre +16% de croissance pour les dépenses de fonctionnement des autres services publics.

¹ Cette estimation comprend les dépenses des agents de polices municipales, des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des gardes-champêtres, sur les communes disposant d'au moins un agent de police municipal. Estimation nationale réalisée à partir d'un échantillon de 1 371 communes choisi méthodiquement.

- **Au sein de ces dépenses de fonctionnement des polices municipales, 90% correspondent à des frais de personnel.** De par la nature des activités qui reposent principalement sur une présence des agents sur le terrain, ce poids est particulièrement prépondérant pour les polices municipales par rapport à d'autres services de proximité. Une autre spécificité tient à la part très importante des indemnités (y compris primes et heures supplémentaires) dans ces frais de personnel (24,5%), liée à la nécessité d'adapter les niveaux de rémunération aux contraintes du métier d'agent de police municipale (travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés...) dans une filière en tension pour le recrutement.
- Les indemnités, comme les rémunérations principales, augmentent plus vite en 2024 dans les services de polices municipales que pour les agents titulaires des autres services publics. Ceci peut s'expliquer en partie par l'évolution plus dynamique des effectifs dans cette filière.
- En matière d'investissement, les polices municipales représentent **en moyenne un montant de dépenses d'équipement estimé à 188 millions d'euros par an sur la période 2019-2024 pour l'ensemble du bloc communal**, avec une forte progression de ces dépenses au cours de cette période. **Sur les cinq années du mandat en cours, 70% des communes concernées ont déjà investi davantage pour leur police municipale et la sécurité du quotidien que sur les six années du mandat précédent. Ce pic d'investissement est porté principalement par le bâtiment et la construction.**
- Les niveaux de dépenses des polices municipales restent très variables d'une commune à l'autre. Certains facteurs explicatifs déjà mis en avant dans le *Cap sur n°26* d'octobre 2024, peuvent être rappelés : caractère touristique de la commune, nombre d'habitants, richesse du territoire, niveau de centralité et critères géographiques.
- Au sein de services de polices comparables en nombre d'agents, les dépenses de fonctionnement par habitant sont en moyenne plus élevées dans les polices municipales équipées de l'arme létale par rapport aux autres communes armées (entre +20% et +35% en fonction de la strate d'effectifs). Mais, rapportée au nombre d'agents, la dépense de fonctionnement n'augmente avec la montée en catégorie d'armes que de manière limitée (+2,5%).
- **Les disparités de niveaux de dépenses en fonction des catégories d'armement sont finalement le reflet des missions qui varient et s'adaptent aux besoins des communes tels qu'identifiés par les exécutifs locaux, exécutifs qui restent libres et autonomes dans la gestion de leurs polices municipales.**

Cap sur les enjeux financiers des polices municipales, n°29 :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl (partie « Collection Cap sur »)

Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl

Plateforme de données partagées de l'OFGL : <https://data.ofgl.fr/>